

DOCUMENT A COMPLETER ET A RETOURNER A LA CRPN
SERVICE CARRIERES ET PRESTATIONS

FORMULAIRE

Alinéa R.426-13	Périodes	Types de validation possibles selon la période (cocher la ou les cases correspondant à la validation souhaitée)
c	▶ Incapacité médicale temporaire	Rachat <input type="checkbox"/> versement de cotis. <input type="checkbox"/>
d	▶ Incapacité médicale indemnisée par un régime de prévoyance à adhésion obligatoire (ex. : SIACI)	Rachat <input type="checkbox"/> versement de cotis. <input type="checkbox"/>
e	▶ Services de guerre	validation gratuite <input type="checkbox"/>
f	▶ Services militaires, durée légale obligatoire, si 20 ans de services civils	Rachat <input type="checkbox"/> validation gratuite <input type="checkbox"/>
g	▶ Services militaires au-delà de la durée légale	Rachat <input type="checkbox"/>
h	▶ Congé parental	Rachat <input type="checkbox"/>
	▶ Congé formation non rémunéré	Rachat <input type="checkbox"/>
	▶ Congé maladie sans solde	Rachat <input type="checkbox"/>
i	▶ Stage non rémunéré non indemnisé	Rachat <input type="checkbox"/>
j	▶ Trimestres d'études rachetables dans le régime général	Rachat <input type="checkbox"/>
k	▶ Congé maternité, à compter du 16 décembre 2021 : congé adoption	Rachat <input type="checkbox"/> validation gratuite <input type="checkbox"/>
l	▶ Congé de paternité	Rachat <input type="checkbox"/> validation gratuite <input type="checkbox"/>
m	▶ Temps alterné	Rachat <input type="checkbox"/> validation gratuite <input type="checkbox"/>
	▶ Congé parental pris sous forme de temps alterné	Rachat <input type="checkbox"/> validation gratuite <input type="checkbox"/>
n	▶ Prérétraite indemnisée par le FNE	Rachat <input type="checkbox"/>
o	▶ Chômage suite à la rupture d'un contrat de travail de navigant	Rachat <input type="checkbox"/>
p	▶ <i>Les périodes d'activité partielle sont validées automatiquement</i>	
q	▶ Congé mobilité, congé reclassement (à compter du 16 décembre 2021)	Rachat <input type="checkbox"/> validation gratuite <input type="checkbox"/>

Ne pas oublier de joindre les justificatifs nécessaires à la validation de la période souhaitée

N° Sécurité sociale Clé

NOM, prénom :

Adresse :

Adresse e-mail * :
(Merci de n'en saisir qu'une et de l'écrire lisiblement)

Téléphone portable * : +
(indicatif)

Observations :

Conformément au Règlement européen n° 2016/679/UE du 27 avril 2016 et à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de vos données personnelles. Vous pouvez exercer ces droits auprès du délégué à la protection des données de la CRPNPAC à l'adresse suivante : protection.donnees@crpn.fr. Si vous estimez après avoir contacté le délégué à la protection des données, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par voie postale. La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir des avantages indus (art. 313-1 à 313-3 et 441-6 à 441-9 du code pénal).

Fait à

Le

Pour plus d'information : <https://www.crpn.fr/informatique-et-libertes/>

* Les données de contact collectées sont destinées à faciliter l'instruction de votre demande en cas de besoin d'échanges dans le cadre de notre mission légale d'intérêt général. Le destinataire de ces données est la CRPNPAC concernée par la présente demande. Les données collectées sont conservées le temps nécessaire au versement de la prestation.

Signature

Mise à jour décembre 2021

Article R426-13 alinéa	Nature de la période	Conditions de validation	Justificatifs à fournir
c	Périodes d'incapacité médicale temporaire ayant donné lieu au paiement de tout ou partie du salaire (article L6526-1 et 2 code des transports) à compter du 01/01/2012	<ul style="list-style-type: none"> - Dans l'année civile suivant la période : versement des cotisations (part affilié + part employeur), sur la base de la totalité du salaire annuel brut d'activité précédant ces services, déduction faite des cotisations versées par l'employeur ou - Au-delà de l'année civile suivant la période : rachat actuariellement neutre 	<ul style="list-style-type: none"> - Attestation de l'employeur précisant les dates de début et de fin des périodes concernées et le montant du salaire brut soumis à cotisation déclaré à la CRPN, ventilé par exercice
d	Incapacité médicale indemnisée par un régime de prévoyance à adhésion obligatoire (ex SIACI) à compter du 01/01/2012 ou antérieure à 2012 si non cotisée à la CRPN par l'employeur	<ul style="list-style-type: none"> - Dans l'année civile suivant la période si période à compter du 1^{er} janvier 2012 : versement des cotisations (part affilié + part employeur), sur la base des prestations brutes perçues, déduction faite des cotisations versées par l'employeur ou - Au-delà de l'année civile suivant la période, si période à compter du 1^{er} janvier 2012, ou période antérieure à 2012 : rachat actuariellement neutre 	<ul style="list-style-type: none"> - Attestation du régime de prévoyance précisant les montants des prestations brutes et les périodes afférentes - Attestation de l'employeur mentionnant le régime de prévoyance prestataire, les périodes indemnisées, les cotisations versées par lui au titre de ces périodes et le salaire correspondant déclaré (1)
e	Services de guerre	<ul style="list-style-type: none"> - Validation gratuite dans la limite de la moitié des services civils 	<ul style="list-style-type: none"> - État signalétique et des services ou le livret militaire - Déclaration sur l'honneur de non validation dans un autre régime de retraite complémentaire
f	Services militaires, durée légale obligatoire, si 20 ans de services civils	<ul style="list-style-type: none"> - Validation gratuite ou - Rachat actuariellement neutre 	<ul style="list-style-type: none"> - État signalétique et des services ou le livret militaire - Déclaration sur l'honneur de non validation dans un autre régime de retraite complémentaire
g	Services militaires au-delà de la durée légale	<ul style="list-style-type: none"> - Rachat actuariellement neutre 	<ul style="list-style-type: none"> - État signalétique et des services ou le livret militaire - Déclaration sur l'honneur de non constitution de pension - Copie du brevet de personnel navigant militaire
h	Périodes de suspension de l'activité listées par arrêté (ci-joint) : congé parental, formation, ...	<ul style="list-style-type: none"> - Rachat actuariellement neutre 	<ul style="list-style-type: none"> - Attestation de l'employeur précisant les dates et la nature de la suspension (1) - Copie du livret de famille (si congé parental)
i	Acquisition de qualification (postérieurement à la première affiliation)	<ul style="list-style-type: none"> - Rachat actuariellement neutre 	<ul style="list-style-type: none"> - Attestation de l'organisme de stage mentionnant les dates et précisant qu'il n'était pas rémunéré
j	Les trimestres d'études rachetables dans le régime général	<ul style="list-style-type: none"> - Au plus 12 trimestres dans la limite de la durée requise pour une pension sans décote - Rachat possible jusqu'à la veille des 60 ans au plus tard (rachat des cotisations sur la base du salaire moyen des 1080 jours précédant le rachat affectées d'un coefficient actuariel fonction de l'âge) 	<ul style="list-style-type: none"> - Une étude de rachat établie par le régime général
k & l	Congé maternité, congé de paternité et congé d'adoption à compter du 16 décembre 2021	<ul style="list-style-type: none"> - Validation gratuite ou - Rachat actuariellement neutre 	<ul style="list-style-type: none"> - Copie intégrale du livret de famille - Attestation de l'employeur (1)
m	Temps alterné ou congé parental pris sous la forme de temps alterné	<ul style="list-style-type: none"> - Validation gratuite ou - Rachat actuariellement neutre 	<ul style="list-style-type: none"> - Avenants au contrat de travail - Attestation de l'employeur indiquant les périodes d'inactivité par année civile (1) - Copie du livret de famille (pour le congé parental) - Déclaration sur l'honneur de non cotisation dans un autre régime pendant les périodes
n	Préretraite indemnisée par le FNE	<ul style="list-style-type: none"> - Rachat actuariellement neutre 	<ul style="list-style-type: none"> - Attestation FNE mentionnant le dernier employeur - Attestations de paiement
o	Chômage indemnisé faisant suite à la rupture d'un contrat de navigant	<ul style="list-style-type: none"> - Rachat actuariellement neutre - Lorsque les périodes de chômage à compter du 01/01/1997 ont fait l'objet d'une validation, totale en temps et partielle en salaire, sur participation de l'Unedic : rachat complémentaire actuariellement neutre 	<ul style="list-style-type: none"> - Attestation annuelle de Pôle Emploi destinée à l'organisme de retraite complémentaire mentionnant le dernier employeur - Avis de paiement de Pôle Emploi faisant apparaître le montant des prestations brutes perçues
p	Activité partielle durant laquelle l'assuré a perçu l'indemnité mentionnée au II de l'art. L.5122-1 du code du travail	<ul style="list-style-type: none"> - Validation gratuite en temps en 2020 - Validation à titre onéreux sans appel de cotisations à compter de 2021 	<ul style="list-style-type: none"> - Aucun : déclaration directe de l'employeur à la CRPN, sans demande de l'affilié.

9	<p>A compter du 16 décembre 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Congé de reclassement (L133-71 du code du travail) - Congé de mobilité (L1237-18 du code du travail) 	<ul style="list-style-type: none"> - Validation gratuite ou - Rachat actuariellement neutre 	<ul style="list-style-type: none"> - Attestation de l'employeur indiquant les périodes d'inactivité par année civile (1)
---	--	--	---

⁽¹⁾Pour assurer la neutralité actuarielle des rachats, le conseil d'administration a décidé des modalités de calcul suivantes (hors rachat des trimestres d'études, défini ci-dessus):

- ⇒ rachat effectué avant le cinquantième anniversaire : rachat des cotisations sur une base de référence prévue par l'article R 426-14, selon la nature de la période, affectées d'un coefficient actuariel fonction de l'âge et du type de période rachetée ;
- ⇒ rachat effectué à l'approche de la liquidation complète des droits : le rachat est calculé sur la base de l'avantage de pension généré par le rachat par application d'un coefficient actuariel fonction de l'âge (pension et bonification) et actualisation financière (majoration)

(1) Pour les navigants de la compagnie Air France, les attestations de périodes d'inactivité sont déjà en notre possession